

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 18 FEV. 2015

**portant nomination à la commission nationale technique du Conseil supérieur
d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire**

NOR : AGRT1503424A

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,**

Vu le chapitre I du titre I du livre VI du code rural et de la pêche maritime, et notamment les
articles L.611-1, D.611-4 et D.611-5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale technique prévue à l'article D.611-4 :

1° Au titre du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et
alimentaire et en qualité de représentants de la transformation agricole :

- M. Philippe Mangin, Coop de France,
- M. Jean-Philippe Girard, Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

2° Au titre des personnalités extérieures au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de
l'économie agricole et alimentaire :

a) en qualité de représentants des établissements mentionnés à l'article D.621-1 et D. 684-1 :

- Mme Valérie Gourvenec, Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM),
- Mme Céline Lemma-Gaban, FranceAgriMer (FAM),
- M. Jacques Andrieu, FranceAgriMer (FAM).

b) en qualité de représentant de la coopération agricole :

- Mme Chantal Chomel, Coop de France.

c) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs de la filière
des fruits et légumes :

- M. Bernard Guillard, Producteurs de Légumes de France,
- M. Jean-Paul Arce, Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF),
- M. Christophe Dupic, Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (FELCOOP),
- M. Vincent Faugier, Association de gouvernance économique des fruits et légumes (GEFEL).

d) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs des filières de productions animales :

- M. Philippe Auger, Fédération nationale bovine (FNB),
- M. Serge Préveraud, Fédération nationale ovine (FNO),
- M. François Monge, Coop de France (section Bétail et Viande).
- M. Patrick Ramet, Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL).

e) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs de la filière viti-vinicole :

- M. Bernard Farges, Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlée (CNAOC),
- M. Boris Calmette, Confédération des coopératives viticoles de France (CCVF).

f) en qualité de représentants des organisations spécialisées de producteurs de la filière forestière :

- M. Luc Bouvarel, Fédération nationale des syndicats de forestiers privés (FPF),
- M. Julien Bluteau, Union de la Coopération Forestière Française (UCFF).

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **18 FEV. 2015**

Pour le ministre et par délégation,
l'ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts
François CHAMPANHET